

Délégation aux Jeux Olympiques et Paralympiques

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : PARIS 2024 EN SEINE-SAINT-DENIS – ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ SUR L'ACTION DU DÉPARTEMENT.

Mesdames, messieurs,

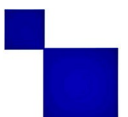
Ce rapport vise à apporter des nouveaux éléments d'information et d'actualité sur la livraison des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 en Seine-Saint-Denis, du point de vue de l'accompagnement engagé par le Département dans le but de construire un héritage durable des Jeux et de permettre une participation la plus directe possible des habitant-e-s.

Dans cette dernière ligne droite, le Département est particulièrement mobilisé pour garantir une bonne participation des habitant-e-s pendant les Jeux (clubs 24, site de célébration). Il alerte aussi les autorités sur la vie quotidienne des habitant-e-s pendant les Jeux notamment en matière de sécurité publique et sur les transports du quotidien. Enfin, il est attentif sur l'après JOP afin de préserver les dispositifs financés dans le cadre du fond de dotation.

1. Livraison et mise à disposition des infrastructures olympiques

Les infrastructures olympiques sous maîtrise d'ouvrage du Département seront livrées entre la fin de l'année 2023 et avril 2024, afin d'être ensuite mises à disposition de Paris 2024 pour les besoins d'organisation des Jeux.

La piscine de Marville, site d'entraînement des Jeux, verra sa réception finale opérée à la fin novembre, avant une ouverture aux clubs sportifs au printemps, dans le cadre d'une délégation de service public en cours d'attribution. L'équipement sera mis à disposition exclusive de Paris 2024 du 8 juillet au 14 août 2024 dans le cadre d'une « venue use



agreement » (VUA) en cours de discussion avec le COJO.

Les terrains de rugby du parc des sports de Marville, site d'entraînement des Jeux, seront livrés également avant la fin de l'année, dans un calendrier en cours de renégociation. Ils seront mis à disposition de Paris 2024 dans le cadre d'une « *venue use agreement* » (VUA) en cours de discussion avec le COJO.

Le Franchissement urbain Île-Saint-Denis, au cœur du village des athlètes, est en cours de réception avec une fin attendue des travaux en décembre. Il sera mis à disposition du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2024 dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public (CODP) que nous avons approuvé en juin dernier.

L'opération des cheminements de Marville (requalification de la RD901, notamment entre le Carrefour Six-routes et le parc des sports de Marville) s'achèvera également en décembre.

L'opération des Cheminements du Bourget se poursuit sur certaines portions avec une réception de segments sur la RD50 et la RD932 au printemps, dans le cadre d'une opération plus large qui continuera après les JOP.

Le PRISME, site d'entraînement, sera livré au 1^{er} juin 2024 et mis à disposition de Paris 2024 du 25 juin au 19 août dans le cadre d'une « *venue use agreement* » (VUA) en cours de discussion avec le COJO.

La renaturation du Terrain des Essences se poursuit jusqu'en mars 2025, avec une livraison partielle à l'été 2024 (clôtures, renaturation)

2. Contribution du Département à la livraison des Jeux

- Voies olympiques réservées et parcours paralympiques sur route :

Le conseil d'administration de SOLIDEO du 25 octobre a permis d'adopter une convention d'objectif entre SOLIDEO et le Département portant sur les voies et itinéraires olympiques. Elle permet le financement des interventions de mise en configuration du patrimoine départemental (patrimoine routier et circulaire du parc Georges Valbon) requises pour la mise en œuvre des voies olympiques réservées, et des épreuves paralympiques sur route. Elle porte sur un montant de 4,19 M, correspondant à une prise en charge à 100 % des coûts visés à date dans le cadre de la maquette SOLIDEO.

- Habillage et signalétique : le Département élabore actuellement une stratégie d'habillage du patrimoine routier départemental et de certains équipements départementaux à l'échelle du territoire. Les 130 collèges du Département ont été habillés d'un double panneau aux couleurs des JOP, les parcs et équipements sportifs départementaux le seront au printemps, avant une phase d'habillage des routes qui doit être étroitement coordonnée avec l'échelon local. Le Département assure par ailleurs dans le périmètre d'approche du site d'escalade du Bourget (parc des sports du Bourget) la mise en œuvre d'une signalétique permettant d'accompagner le cheminement des spectateurs depuis la gare du Bourget vers le site.

3. Impact des JOP sur les politiques publiques :

En 2024, les programmes d'innovation sociale par le sport « 24 sites pour 2024 », « tous nageurs », « Para'sport », et l'appel à projet « Impact 2024 », tous cofinancés à parité par le Département et le fond de dotation Paris 2024, continueront à se déployer sur l'ensemble du territoire.

En matière d'éducation, le programme « 130 pays dans 130 collèges » cofinancé par le Fonds de dotation de Paris 2024 et par l'Union européenne poursuit son déploiement à travers le lancement d'un dernier appel à manifestation d'intérêt « glissant » à destination des collèges. A date, 45 collèges sont engagés dans le dispositif, 19 établissements scolaires étrangers ont été identifiés pour organiser des jumelages et projets croisés, et 19 mobilités sont en cours de programmation d'ici à juin 2024.

Sur le volet de la remobilisation vers l'emploi par le sport, l'appel à projets Inser'sport continue de rencontrer un franc succès : lancé en juillet dernier, l'appel à projet édition 2023 a recueilli 52 candidatures, pour un montant total de 1 252 000 € demandés, sur une enveloppe disponible de 400 000 €. Un rapport vous sera soumis prochainement pour approbation sur ce programme.

Les jeux olympiques et paralympiques sont également l'occasion de renouveler les coopérations à l'international. Un nouveau **partenariat avec le Sénégal est en cours de construction**, dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse à Dakar en 2026. Le déplacement d'une délégation à Dakar début novembre a permis d'acter un premier projet concret de coopération avec le comité d'organisation des Jeux de Dakar 2026: la maison Dakar 2026 sera accueillie en Seine-Saint-Denis, lors des Jeux olympiques et Paralympiques de 2024 au cœur du site de l'Île Saint-Denis et sur le grand site de célébration du Département au parc Georges Valbon durant un week-end exceptionnel dédié.

L'échange d'expériences autour de l'organisation et l'impact de l'organisation des jeux sur un territoire et pour les habitants sera au centre de ce partenariat qui reste à construire avec d'une part le comité d'organisation des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ), et d'autre part la ville de Dakar.

Par ailleurs, le projet olympique et paralympique permet de travailler et de mettre en place **une stratégie renouvelée d'attractivité et de promotion du territoire**. En effet, la Seine-Saint-Denis accueillera plusieurs milliers de touristes et de professionnels, et l'enjeu est de faire connaître notre territoire et ses atouts, qui renvoient à autant de valeurs : un territoire de solidarité, d'innovation sociale, d'inclusion, de rencontre et de partage. La DÉJOP et la DMTM ont travaillé avec Seine-Saint-Denis Tourisme à identifier trois piliers de cette stratégie : l'hospitalité, l'offre touristique, et la valorisation du territoire. En matière d'hospitalité, il s'agit d'accompagner les établissements hôteliers du territoire à élever la qualité de service et la rendre plus responsable, à orienter leur clientèle vers les lieux d'intérêt touristique, les lieux culturels et festifs. C'est dans cet objectif que le Département a organisé une rencontre à la Galerie du 19M le 10 octobre dernier entre hôteliers et ambassadeurs du IN. 22 hôtels représentés par 30 personnes ont pu échanger avec 48 ambassadeurs, acteurs des 3 thématiques identifiées pour cette rencontre : mobilités douces, gastronomie et lieux culturels et festifs. En matière d'offre touristique, Seine-Saint-Tourisme développe une offre de visites des futurs sites olympiques pour les habitants et une offre de balades urbaines pour découvrir le patrimoine sportif matériel et immatériel. Enfin en matière de valorisation, le Département éditera à partir de janvier une carte des atouts du territoire, éditorialisée par instants de vie : Découvrir, S'émerveiller, festoyer, se restaurer, se balader. Ce document en format papier et numérique sera largement diffusé auprès des acteurs du tourisme et de tous les lieux accueillant du public pendant les JOP.

4. Participation des habitants et des agents

- billetterie : Pour rappel, le Département a obtenu 13 990 billets pour les Jeux olympiques, pour une somme de 470 320 € + 22 999,06 € (hospitalités) soit un total de 493 319,06 €. Pour les Jeux Paralympiques le Département a reçu une réponse favorable à sa demande d'allocation de billets pour un total 26 734 billets, soit un montant total de la commande de 482 825 €, dans l'attente de la confirmation

définitive de Paris 2024. Les sommes seront engagées sur le budget 2023.

La stratégie de distribution de ces billets est encore en cours de définition avec chacune des directions concernées par les publics ciblés. Cependant, un jeu concours a d'ores et déjà été lancé auprès d'un public cible : les collégiens de 5^{ème} détenteurs d'un pass' sport, et autre jeux concours sera lancé auprès des détenteurs de la carte Ikaria d'ici la fin d'année. Un rapport vous a été soumis en CP du 19/10 pour approuver le règlement de ces deux concours.

- programme des volontaires du Département :

Pour mémoire, le Département a lancé une première campagne de recrutement de volontaires en janvier 2021 afin de sourcer des publics du territoire pour les besoins du programme volontaires de Paris 2024 (volontaires affectés dans les périmètres des sites de compétition). Sur 1900 candidats sourcés, 900 étaient éligibles au programme de Paris 2024 et 637 d'entre eux ont candidaté.

En complément du programme de Paris 2024, les collectivités hôtes sont en charge de déployer des volontaires sur les zones d'approches des sites de compétition, essentiellement dans l'espace public, ainsi que dans les zones de célébration qu'elles organisent. Pour le Département, le besoin de volontaires concerne essentiellement le site de célébration Georges Valbon, et le parcours de la flamme les 25 juillet et le 27 août. C'est pourquoi une deuxième campagne de recrutement est lancée au cours du mois de novembre, notamment auprès des structures - universités, missions locales- qui s'adressent à un public jeune. L'objectif de recrutement est d'environ 200 volontaires, auxquels s'ajouteront les relayeurs du Département.

Les relayeurs du Département sont des agents départementaux, à qui est proposé un programme de formation et d'acculturation au projet olympique afin d'en faire des ambassadeurs du projet olympique et paralympique, en interne et en externe. Ce sont 122 agents qui sont engagés dans ce programme, composés à 80 % de femmes, et issus de 17 directions du Département. Le programme de formation se poursuit tout au long de l'année, et des missions de volontariat leur seront proposées à partir du mois de janvier 2024.

5. Célébrations

- Clubs 2024 : En complément du site de célébration en construction sur le parc Georges Valbon et pour faire participer le plus grand nombre d'habitant·e·s du territoire à la fête populaire des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Département a lancé un appel à projet destiné à soutenir la mise en place des « Clubs 2024 », et ainsi aider les communes à faire rayonner l'olympisme sur l'ensemble du territoire départemental durant l'été 2024. 19 communes ont répondu à l'appel à projet, et le Département propose d'accorder à chacune une subvention comprise entre 10 000 et 40 000 €, pour un total de 497 000 €, dans un rapport qui vous est soumis à la Commission permanente du 23 novembre.
- Relais de la flamme : le Département accueillera le relais de la flamme pendant 2 jours et demi : un jour et demi les 25 juillet et 26 juillet matin pour le relié de la flamme olympique, et le 27 août pour le relié de la flamme paralympique. Le relais de la flamme olympique concerne 21 villes et se terminera par un temps fort au parc Georges Valbon, site de célébration du Département. Pour le relais de la flamme paralympique qui a été dévoilé par Paris 2024 le 10 novembre dernier, ce sont 9 villes du Département qui seront concernées, et le parcours également itinérant se

terminera par un temps fort à Prisme, symbole de l'héritage des jeux paralympiques. Les villes sont accompagnées par les services du Département, par les services de la Préfecture et par Paris 2024 dans le cadre de comités techniques et de comités d'engagement pour réussir cette opération événementielle hautement symbolique.

- Le Marathon pour tous : Afin d'offrir au grand public une expérience exceptionnelle des Jeux, Paris 2024 organise le marathon pour tous.tes, qui sera organisé le 10 août 2024 sur le même parcours que le marathon olympique (Paris-Versailles), avec également un parcours de 10 km. Le Département a bénéficié d'un lot de 100 dossards, qui seront distribués aux agents départementaux, et au mouvement sportif sur demande et tirage au sort.
- Accueil de l'évènement « L'étape pour tous.tes » en Seine-Saint-Denis : Dans le même état d'esprit, Paris 2024 organise un évènement grand public de cyclisme, nommé « L'étape pour tous.tes », qui se tiendra en Seine-Saint-Denis le 8 septembre 2024, sur un parcours de 21 km qui empruntera en partie le parcours du para marathon. La course partira du parc Georges Valbon, et permettra à 5000 cyclistes amateurs de traverser la Seine-Saint Denis avec une arrivée au club France de La Villette qui permettra de célébrer la fin des jeux paralympiques. Ce projet s'accompagne d'un volet « savoir rouler », qui a vocation à se déployer dans les collèges volontaires à partir du mois de janvier.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et paralympiques 2024.

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 14 décembre 2023

PARIS 2024 EN SEINE-SAINT-DENIS – ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ SUR L'ACTION DU DÉPARTEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la présentation des nouveaux éléments d'information et d'actualité dans le cadre de la livraison des jeux olympiques et paralympiques de 2024 en Seine-saint-Denis.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

